

Décision

Générale

colonial

Décision n° 212 Décisions concernant les Services Etat

n° 212

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 février 1962

Numéro JO

n° 2 du 28/02/1962

Date du numéro

28 février 1962

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de MM. Biton Uri, Chaffi Shaul, Koulianos Georges, décédés à Djibouti, actuellement au dépositaire de cette ville, seront transférés en Israël. Les dépenses occasionnées par ce transfert seront à la charge de la C.M.A.O. Le Commandant de Cercle de Djibouti est chargé de l'exécution de la présente décision. Le Commandant de Cercle de Djibouti est chargé de l'exécution de la présente décision.